

## **Séance publique du 13 novembre 2006**

### **Délibération n° 2006-3718**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Quartier des Semailles - Aménagement des espaces publics - Ouverture de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier des Semailles, dans la ville nouvelle de Rillieux la Pape, est l'un des secteurs d'intervention identifiés dans le projet urbain du grand projet de ville (GPV).

Par délibération n° 2004-2109 en date du 20 septembre 2004, le conseil de Communauté avait validé les objectifs du projet sur la partie "est" de la ville nouvelle, dont fait partie le quartier des Semailles, et décidé la recomposition des espaces publics entre le groupe scolaire, le square des Bleuets et l'avenue de l'Europe, après démolition des 74 logements et la réhabilitation des logements restants par l'Opac de l'Ain, propriétaire.

Il convient désormais d'ouvrir la concertation préalable à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement des espaces publics, au sens de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, afin d'associer les habitants, les associations et les autres personnes concernées pendant la durée d'élaboration du projet.

Les objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- ouvrir et désenclaver la partie ouest du quartier des Semailles,
- offrir aux habitants des espaces de vie de qualité,
- promouvoir un développement durable du territoire.

La procédure se déroulera selon les modalités suivantes :

Un dossier sera mis à la disposition du public :

- à la mairie de Rillieux la Pape 165, rue Ampère,
- à l'hôtel de la communauté urbaine de Lyon 20, rue du Lac à Lyon 3°.

Ce dossier comprendra notamment :

- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la concertation,
- un document explicatif présentant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Ce document pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la durée de la concertation.

Un avis administratif, annonçant le début de la concertation, sera affiché à la mairie de Rillieux la Pape et au siège de la Communauté urbaine et publié dans la presse départementale.

La fin de la concertation sera annoncée ultérieurement de la même manière.

Le bilan de la concertation sera présenté pour validation au conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement des espaces publics du quartier des Semailles à Rillieux la Pape et les modalités de la concertation.

**2° - Autorise** monsieur le président à ouvrir la concertation préalable en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,